



ECONOMIE CIRCULAIRE, REEMPLOI DES PALETTES BOIS

Sauf indication contraire, les données ci-dessous ont pour origine l'étude effectuée par l'institut I+C pour le compte de l'interprofession France Bois Forêt publiée en 2013 (données 2011). L'évolution sur les dernières années n'est pas significative, l'augmentation générale est de l'ordre de 3%. Les répartitions sont toujours d'actualité.

Nombre de palettes en circulation

Le nombre de palettes en circulation en France est estimé entre 300 et 350 millions.

Ce nombre comprend les palettes

- en cours d'utilisation : en stockage ou en manutention/transport
- présentes sur les sites de reconditionnement

Pour mémoire, plus de 50 millions de palettes sont fabriquées chaque année en France.

La durée de vie moyenne d'une palette est de sept ans

Réemploi

La tendance est à réutiliser toutes les palettes dont les caractéristiques correspondent à une demande.

Dans la pratique, selon l'étude publiée en 2013 par FBF (réalisée par l'institut I+C sur les données de 2011), 70% des palettes sont réutilisées.

Ces chiffres sont également ceux retenus par l'ADEME.

Certaines palettes ne sont réutilisées qu'une seule fois (en général les palettes "légères" ou "demi-lourdes" dites "perdues" ou "unirotation"). D'autres sont réemployées de nombreuses fois (palettes locatives ou palettes d'échange par exemple).

On réutilise donc :

→ **les palettes conçues à l'origine pour être réemployées :**

- palettes Europe (système d'échange EPAL)
- palettes locatives

→ **les palettes standardisées :**

VMF (circuit des verriers) , CP (industrie chimique) , GALIA (automobile) ...

Les deux catégories ci-dessus sont constituées de palettes non seulement réutilisables mais aussi réparables. Au cours de leur vie, les palettes peuvent être

réparées plusieurs fois après quelques rotations effectuées entre chaque réparation.

→ **les palettes dont les dimensions sont compatibles avec une demande du marché.**

Ces palettes sont celles dont les dimensions correspondent aux standards les plus courants : 80cm x 120 cm 1000 cm x 1200 cm par exemple.

Ces palettes sont rarement réparées. Les prix de vente et les coûts respectifs de la réparation et du broyage sont un critère déterminant.

Ainsi en fonction de l'évolution du cours du broyat, on décidera ou non de réparer une palette en vue de la revendre.

Une conséquence de la demande croissante de bois énergie est la diminution de la réparation. Selon les périodes (saisons, prix du pétrole, prix du broyat, conjoncture économique) le prix du broyat à un moment donné sert de curseur à une entreprise pour déterminer l'intérêt économique de réparer une palette ou de la broyer.

On notera au passage que la distinction INSEE entre les palettes réutilisables et non réutilisables n'a pas d'intérêt car dans la pratique la grande majorité des palettes classées "non prévues pour être réutilisées" le sont.

On estime à environ 70% les palettes réutilisées tous modèles confondus.

Le reconditionnement

La profession de reconditionneur est mal réglementée et encore parfois exercée par des recycleurs non qualifiés pour réparer une palette destinée à être réutilisée. Or certaines palettes sont destinées à transporter des charges pouvant aller jusqu'à plusieurs tonnes, il est donc déconseillé d'en confier la réparation à des "amateurs".

Le reconditionnement comprend trois étapes

→ **le tri des palettes à la réception**

Tri en trois catégories : réutilisables en l'état, non réutilisables (à broyer) et réutilisables après réparation.

→ **Evaluer son aptitude à l'usage**

Le reconditionneur doit être capable, avant la remise en circulation d'une palette, d'évaluer son aptitude palette à remplir l'usage auquel elle est destinée (par exemple : transporter 1200 kg de marchandises dans une installation logistique avec système de convoyage automatisé).

→ **Réparer sur la base de cahier des charges**

Si la palette doit être réparée, il doit connaître le cahier des charges de la réparation de ce type de palette ou la norme à utiliser afin de rendre à la palette sa capacité initiale (dimensions et qualité du bois, qualité et type des pointes, plan de clouage, réglementation phytosanitaire...)

Les reconditionneurs professionnels recensés lors de l'enquête précitée sont 250 sur le territoire métropolitain. La majorité d'entre eux adhère à l'association QUALIPAL et possède un agrément "EPAL " pour la réparation des palettes Europe.

Ces entreprises acceptent volontairement de se soumettre à un contrôle qualité exercé par un organisme indépendant (Bureau Veritas).

L'activité reconditionnement de palettes représentait en 2011 363 millions d'euros de chiffre d'affaires et employait 5 000 personnes.

Pour être complet on doit signaler qu'à côté de ces professionnels du reconditionnement on trouve des récupérateurs qui revendent soit à des professionnels de la palette, soit directement à des clients utilisateurs.

Sur les 102 millions de palettes récupérées en 2011,

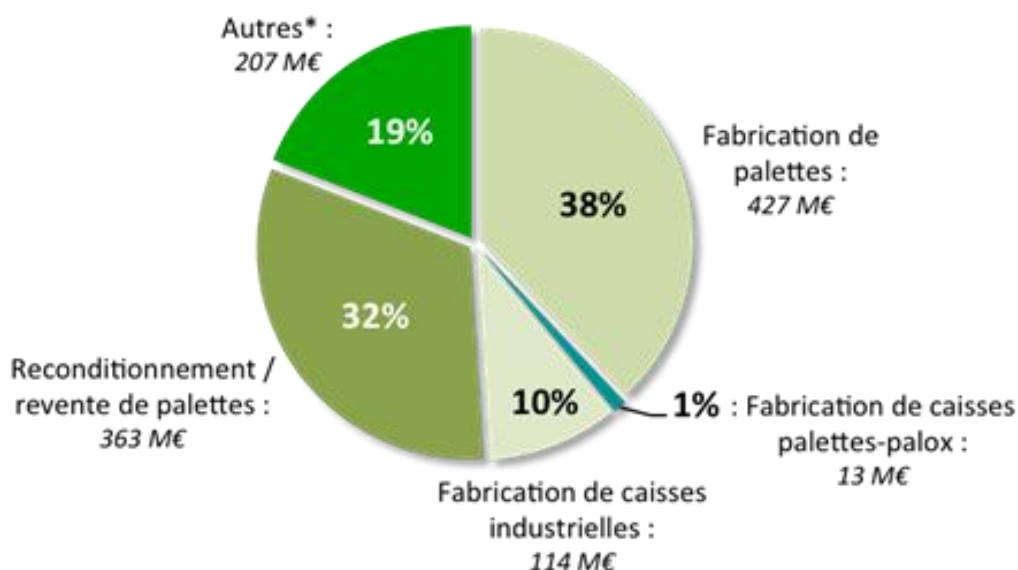
- 18% ont été revendues sans réparation
- 71% ont été réparées puis revendues
- 11% ont été broyées et valorisées (matière ou énergie)

La réparation a utilisé 220 000 m3 de bois de sciages dont 19% de sciages neufs et 81% de récupération.

Conclusion

En conclusion on peut dire que la palette en bois s'inscrit parfaitement dans l'économie circulaire dans la mesure où

- elle est issue d'une ressource renouvelable.
- elle est réutilisée en général plusieurs fois au cours de sa vie.
- elle est réparable, ce qui lui assure une longévité bien supérieure à celle des palettes fabriquées à base de ressources fossiles. La réparation d'une palette bois ne nécessite qu'un infime apport d'énergie et de matière, comparée au recyclage d'une palette plastique.
- lorsqu'elle ne peut plus être réparée, elle est broyée pour être valorisée par exemple pour fabriquer des palettes en bois moulé ou des panneaux de particules.
- enfin, en toute fin de vie, parfois après plusieurs cycles de broyage / valorisation matière, le broyat ultime peut encore être valorisé en énergie.



Répartition des chiffres d'affaires selon l'activité